

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESTRABLIN

A partir du 2 mai 2024 à 08h30 jusqu'au 6 juin 2024 à 16h30, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune d'Estrablin.

Le projet de modification du PLU a pour objet de renforcer la prise en compte de l'environnement dans le PLU via la végétalisation, améliorer la compatibilité avec le Scot des Rives du Rhône, prendre en compte la loi SRU, adapter les OAP « Les Matives Ouest » et « Rives du Jardin » aux nouveaux projets communaux ainsi que d'autres modifications mineures.

Par décision du 20 mars 2024, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Bernard GIACOMELLI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gilles DUPONT comme suppléant.

Modalités d'information et de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- **au siège de l'enquête en mairie d'Estrablin**, 210 rue de l'Europe 38780 Estrablin, le lundi de 08h30 à 12h et de 14h à 16h30, le mardi de de 08h30 à 12h, du mercredi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 16h30.
- **ou à Vienne Condrieu Agglomération**, service Planification, bâtiment Antares, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie d'Estrablin et au siège de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune d'Estrablin : <https://www.estrablin.fr/> (rubrique cadre de vie – urbanisme) et de l'Agglomération : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/> (rubrique vivre et se déplacer – Urbanisme et aménagement)

Les informations environnementales et l'avis de l'Autorité Environnementale se rapportant aux objets de l'enquête se trouvent dans le dossier d'enquête. Le projet de modification de droit commun n°3 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Pendant toute la durée de l'enquête, et uniquement, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie d'Estrablin et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@estrablin.fr
- par correspondance, adressées à **Monsieur le Commissaire Enquêteur**, Mairie d'Estrablin 210 rue de l'Europe 38780 Estrablin

Les observations seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie, dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, 210 rue de l'Europe 38780 Estrablin, pour recevoir ses observations écrites et orales lors de ses permanences :

Mercredi 15 mai 2024 de 14h00 à 16h30

Mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 16h30

Lundi 27 mai 2024 de 08h30 à 11h30

Vendredi 31 mai 2024 de 08h30 à 11h00

Jedi 6 juin 2024 de 14h à 16h30

Clôture de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le projet de modification de PLU, éventuellement amendé, sera proposé au vote du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Estrablin et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <https://www.estrablin.fr/> et <https://vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Toute information relative au projet de modification du PLU pourra être demandée au service urbanisme de la mairie d'Estrablin au 04 74 59 44 00